



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/608
22 avril 2004

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

504ème séance plénière

PC Journal No 504, point 5 de l'ordre du jour

DECISION No 608
BUDGET ADDITIONNEL 2004 POUR LA PRESIDENCE DU FORUM
POUR LA COOPERATION EN MATIERE DE SECURITE (FCS)

Le Conseil permanent,

Reconnaissant le rôle significatif de la dimension politico-militaire et l'importance particulière des activités du Forum pour la coopération en matière de sécurité de l'OSCE,

Notant les responsabilités accrues de la Présidence du FCS en vue d'assurer un bon fonctionnement du Forum,

Rappelant sa Décision No 590 du 24 décembre 2003 sur le budget unifié pour 2004,

Décide, en référence aux documents PC.ACMF/39/04 du 16 mars 2004 et PC.ACMF/45/04/Rev.1 du 29 mars 2004, d'établir un programme distinct pour les activités de la Présidence du FCS dans le cadre du programme principal pour la prévention des conflits et approuve le budget additionnel d'un montant de 21 400 EUR pour l'année 2004, tel qu'il figure dans l'annexe ci-jointe ;

Décide que ce programme sera géré par le Secrétariat sous la responsabilité de la Présidence du FCS agissant en consultation avec la Troïka du FCS ;

Décide que ce budget additionnel sera, en principe, financé au moyen des économies et des réaffectations qui pourront être identifiées lors du réexamen en milieu d'année et/ou du réexamen en fin d'année du budget unifié pour 2004.

Ressources financières nécessaires

Récapitulation par catégorie de dépenses Catégorie principale de dépenses (EUR)	2004				
	Budget approuvé	Budget additionnel	Budget révisé	Variation en pour- centage	Pourcen- tage du total
Dépenses de fonctionnement					
Voyages		17 900	17 900		84
Représentation		3 500	3 500		16
TOTAL	0	21 400	21 400		100